



Département de l'Eure
Canton de Louviers Nord
COMMUNE D'INCARVILLE

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
Du mardi 31 mars 2026

L'an deux mille vingt-six, le 31 mars, à 18h30, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la commune suite à la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 24 mars, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Présent.e.s : Patrick MAUGARS, François BOUTIN, Gloria LE LAY, Patrice LEROUX, Christel LECLANCHER HAREL, Cyrille KULEZYNSKI, Gwenaëlle BOUFFARD, Sébastien BROSSARD, Corinne SEMENT, William LEFEBVRE, Sophie GODEFROY, Jean-Didier MORLET, Lara LANGLOIS, Delphine ISIDORE, Émilie RENAULT

Absent.e.s :

Absences excusées :

Pouvoirs :

Nombre de membres en exercice : 15 / Absents : 0 / Présents : 15 / Pouvoirs : 0 / Votants : 15

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint et ouvre la séance à 18h40

Madame Christel LECLANCHER HAREL est nommée secrétaire de séance.

Approbation du PV du conseil municipal du 9 février 2026 :

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la séance du 9 février 2026 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

- Y a-t-il des remarques ? Non

Monsieur le Maire soumet alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée :

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 1

Approbation du PV du conseil municipal du 20 mars 2026 :

Monsieur le Maire rappelle que le Procès-verbal de la séance du 20 mars 2026 a été adressé à tous les Membres du Conseil Municipal.

- Y a-t-il des remarques ? Oui

Le rôle de chacun des adjoints n'a pas été notifié, quels sont-ils ?

Monsieur le Maire informe que la décision n'était pas prise lors du Conseil du 20 mars 2026, les fonctions de chacun sont maintenant définies comme tels :

- François BOUTIN, 1^{er} adjoint, en charge des finances et de l'urbanisme
- Gloria LE LAY, 2^{ème} adjointe, en charge de l'éducation, de l'enfance, de la jeunesse et des seniors.
- Patrice LEROUX, 3^{ème} adjoint, en charge des travaux, voirie, bâtiments communaux et sécurité.

Monsieur le Maire soumet alors le procès-verbal à l'approbation de l'Assemblée :

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 1

2026-19 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025

VU l'article 205 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 qui prévoit la généralisation du CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026

VU le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

VU le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 de la commune d'INCARVILLE

CONSIDÉRANT que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

CONSIDÉRANT que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

CONSIDÉRANT que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

CONSIDÉRANT, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au maire de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

CONSIDÉRANT que, dans ce cadre, Monsieur Patrick MAUGARS, le Maire, a quitté la séance et le conseil municipal a siégé sous la présidence de Monsieur François BOUTIN (désigné Président pour la séance, du fait d'être le doyen d'âge) ;

CONSIDÉRANT le CFU présenté et résumé comme suit par le président de séance :

COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

	Investissement	Fonctionnement	Résultats
Recettes (titres émis)	1 943 685,18 €	1 156 171,83 €	3 099 857,01 €
Dépenses (mandats émis)	2 251 090,68 €	964 384,14 €	3 215 474,82 €
Résultat exercice 2025	-307 405,50 €	191 787,69 €	-115 617,81 €
Résultat clôture 2024 + part affectée Ivt de 2024	36 121,83 €	386 168,26 €	422 290,09 €
Résultat clôture 2025	-271 283,67 €	577 955,95 €	306 672,28 €
Restes à réaliser en dépenses	-14 522,26 €		
Restes à réaliser en recettes	593 500,96 €		
Besoin de financement de la section d'investissement	307 695,03 €		

Pour : 13 / Contre : 0 / Abstention : 1

Le Conseil Municipal ayant entendu le rapporteur et ayant délibéré à l'unanimité, Monsieur Patrick MAUGARS, le maire étant sorti et n'ayant pas pris part au vote,

APPROUVE le CFU 2025 de la commune d'Incarville,

DONNE pouvoir à Monsieur Patrick MAUGARS, le Maire, pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2026-20 : Affectation du résultat

- **Résultat de fonctionnement à affecter** : 577. 955, 95 €
- **Solde d'exécution d'investissement** : - 271. 283, 67 €
- **Excédent de fonctionnement (R1068)** : 307. 695, 03 €
 - Résultat clôture investissement 2025 + RAR en dépenses + RAR en recettes
 $(-271. 283, 67) + (-14. 522, 26) + 593. 500, 96 = 307. 695, 03 €$
- **Report en fonctionnement (R002)** : 270. 260, 92 €
 - Résultat clôture fonctionnement 2025 – Excédent de fonctionnement
 $577. 955, 95 - 307. 695, 03 = 270. 260, 92 €$

Affectation du résultat :

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) :	307 695,03 €
> ira en recette d'investissement	
Résultat de fonctionnement reporté (R002) :	270 260,92 €
> ira en recette de fonctionnement	
Solde d'exécution de la section investissement reporté (R001) :	-271 283,67 €
> va en recettes d'investissement	

NB : si le résultat global de la section de fonctionnement est positif :

1) Il sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement (R1068).

Somme minimale à affecter au 1068 en année N+1 (R1068) : 307 695, 03 €

2) Recettes de fonctionnement (R002) : Résultat de clôture de l'année - R1068 : 577 955,95 - 307 695, 03

3) Recettes d'investissement (R001) : Résultat de clôture de l'année = -271 283, 67 €

Pour : 14 / Contre : 0 / Abstention : 1

Le Conseil Municipal, après avoir entendu et approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025

CONSIDÉRANT la régularité des opérations,

DÉCIDE d'affecter le résultat présenté.

2026-21 : Approbation des montants des subventions versées aux associations locales

Monsieur le Maire propose pour l'année 2026 les subventions suivantes :

Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé (6574)			
ORGANISMES	2024	2025	2026
ASLI Course à pied	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Coopérative Groupe Scolaire	2 400,00 €	2 400,00 €	3 000,00 €
Le souvenir Français	200,00 €	200,00 €	200,00 €
AFA-CFAIE (6 jeunes)	600,00 €	550,00 €	550,00 €
Comité des fêtes	5 000,00 €	5 000,00 €	5 100,00 €
Epireuil		150,00 €	200,00 €
Jeunes pompiers	150,00 €	600,00 €	600,00 €
SPA	100,00 €	100,00 €	100,00 €
UNC	2 000,00 €	600,00 €	600,00 €
Comité de Jumelage	500,00 €	1 000,00 €	1 000,00 €
Lire et faire lire	150,00 €	150,00 €	150,00 €
France ALZHEIMER			300,00 €
Réserve associatives			1 000,00 €
TOTAL	12 100,00 €	11 750,00 €	13 800,00 €

La répartition des subventions est discutée et décidée comme suit :

Subventions de fonctionnement aux associations et autres organismes de droit privé (6574)			
ORGANISMES	2024	2025	2026
ASLI Course à pied	1 000,00 €	1 000,00 €	1 000, 00 €
Coopérative Groupe Scolaire	2 400,00 €	2 400,00 €	3 000, 00 €
Le souvenir Français	200,00 €	200,00 €	200, 00 €
AFA-CFAIE (6 jeunes)	600,00 €	550,00 €	550, 00 €
Comité des fêtes	5 000,00 €	5 000,00 €	5 100, 00 €
Epireuil		150,00 €	200, 00 €
Jeunes pompiers	150,00 €	600,00 €	600, 00 €
SPA	100,00 €	100,00 €	100, 00 €
UNC	2 000,00 €	600,00 €	600, 00 €
Comité de Jumelage	500,00 €	1 000,00 €	1 000, 00 €
Lire et faire lire	150,00 €	150,00 €	150, 00 €
France ALZHEIMER			300, 00 €
Réserve associatives			1 000, 00 €
TOTAL	12 100,00 €	11 750,00 €	13 800,00 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

PROPOSE de voter cette répartition du montant des subventions,

PERMET l'inscription des crédits nécessaires au Budget 2026.

5 non-votants (Madame Émilie RENAULT, Madame Delphine ISIDORE, Monsieur William LEFEBVRE, Madame Sophie GODEFROY, Monsieur Sébastien BROSSARD, (membres du Comité des Fêtes/Comité de Jumelage/ autres)

Pour : 10 / Contre : 0 / Abstention : 0

2026-22 : Approbation des taux des taxes communales 2026 (TFB, TFNB, TH)

Pour rappel, l'an dernier, les taux suivants ont été votés :

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 37,95 %
- Taxe foncière Non-Bâti (TFNB) : 49,61 %
- Taxe d'habitation : 10,85 %

Soit aucune augmentation.

Monsieur le Maire propose de ne pas augmenter les taux de contribution directe : (cf l'état 1259)

- Taxe foncière bâtie (TFB) : 37,95 %
- Taxe foncière (non bâti) : 49,61 %
- Taxe d'habitation : 10,85 %

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve les taux de contribution directe proposés par Monsieur le Maire.

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

2026-23 : Approbation du Budget Primitif 2026

Monsieur François BOUTIN présente le projet de Budget Primitif pour l'exercice 2026 :

- Dépenses de fonctionnement (votées par chapitre) : 1 420 982, 79 €
- Recettes de fonctionnement (votées par chapitre) : 1 420 982, 79 €

- Dépenses d'investissement (votées par chapitre) : 2 551 265, 21 €
- Recettes d'investissement (votées par chapitre) : 2 551 265, 21 €

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

VU le projet de budget primitif présenté par Monsieur BOUTIN, le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide à l'unanimité d'approuver le budget primitif 2026, tant en recettes qu'en dépenses, comme suit :

- Dépenses de fonctionnement (votées par chapitre) : 1 420 982, 79 €
- Recettes de fonctionnement (votées par chapitre) : 1 420 982, 79 €

- Dépenses d'investissement (votées par chapitre) : 2 551 265, 21 €
- Recettes d'investissement (votées par chapitre) : 2 551 265, 21 €

2026-24 : Autorisation donnée au Maire de souscrire un emprunt à long terme

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles relatifs aux emprunts des collectivités territoriales,

VU le budget primitif 2026,

Le Conseil Municipal décide de contracter un emprunt à long terme pour un montant maximal de 630. 000 €, tel que mentionné dans le plan de financement n°14 de l'École Primaire.

Cet emprunt sera contracté aux conditions suivantes (à préciser ou à ajuster selon consultation des banques) :

- Durée : 15 ans
- Taux : [fixe / variable / plafonné], avec une très nette priorité pour les taux fixes
- Mode d'amortissement : [constant / progressif / in fine]
- Périodicité des échéances : [trimestrielle / annuelle]

AUTORISE Monsieur le Maire à :

- lancer les consultations nécessaires auprès des établissements financiers,
- négocier pour disposer de l'offre la plus avantageuse possible,
- signer le contrat de prêt ainsi que tous les documents y afférents.

DIT que les crédits nécessaires seront inscrits au budget de la commune.

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

2026-25 : Renouvellement de la convention concernant l'accueil des jeunes incarvillais dans les structures de loisirs lovériennes

Les accueils de loisirs de la ville de Louviers accueillent régulièrement des enfants d'Incarville. La commune d'Incarville apporte une aide financière pour les enfants fréquentant les accueils de loisirs de Louviers de :

- 2,88 euros par ½ journée sans repas et par enfant incarvillais le mercredi
- 6,25 euros par jour ou ½ journée avec repas et par enfant incarvillais le mercredi et en période extra-scolaire.

Il convient de renouveler la convention avec la ville de Louviers afin de permettre aux enfants d'Incarville de s'inscrire au centre de loisirs de Louviers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

APPROUVE les termes de la convention,

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ladite convention.

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Pour information, un enfant incarvillais a fréquenté un centre de loisirs de Louviers en 2024, aucun en 2025.

2026-26 : Création des commissions communales

Le Conseil Municipal peut former des commissions chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal. Ces commissions peuvent être temporaires, créées pour la gestion d'un dossier communal en particulier, ou permanentes, mises en place pour la durée du mandat.

La présente séance va définir les commissions communales permanentes :

- Finances / économie
- Urbanisme / Aménagement du territoire
- Travaux / Voirie / Bâtiments communaux / Sécurité
- Appels d'offres / Marchés publics
- Communication / Numérique
- Commission liées à la population :
 - Affaires scolaires / Petite enfance / Enfance-Jeunesse / Seniors
- Commission cadre de vie
 - CCAS / Action Sociale / Solidarités
- Commission vie locale
 - Culture / Sport / Vie associative / Animations / Evènements / Fêtes et cérémonies

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

2026-27 : Désignation des membres des commissions communales

Suite à la création des commissions communales, la présente séance va élire les membres de chacune d'entre elles.

Aussi, après l'appel de candidatures du Maire, les commissions communales sont ainsi validées à l'unanimité par le Conseil Municipal :

Finances / économie	François BOUTIN
	Émilie RENAULT
	Lara LANGLOIS
	Patrice LEROUX
	Christel LECLANCHER HAREL

Urbanisme / Aménagement du territoire	François BOUTIN
	Émilie RENAULT
	Cyrille KULEZYNSKI
	Patrice LEROUX
	Jean-Didier MORLET

Travaux / Voirie / Bâtiments communaux / Sécurité	Patrice LEROUX
	François BOUTIN
	Cyrille KULEZYNSKI
	Sébastien BROSSARD
	Jean-Didier MORLET
Appels d'offres / Marchés publics	François BOUTIN
	Sébastien BROSSARD
	Émilie RENAULT
	Cyrille KULEZYNSKI
	Patrice LEROUX
Communication / Numérique	Christel LECLANCHER HAREL
	Delphine ISIDORE
	Gwenaëlle BOUFFARD
	François BOUTIN
	William LEFEBVRE
Affaires scolaires / Petite enfance / Enfance-Jeunesse / Seniors	Gloria LE LAY
	Corinne SEMENT
	Cyrille KULEZYNSKI
	Sophie GODEFROY
	Sébastien BROSSARD
CCAS / Action Sociale / Solidarités	Delphine ISIDORE
	Gwenaëlle BOUFFARD
	Corinne SEMENT
	Christel LECLANCHER HAREL
	Gloria LE LAY
Culture / Sport / Vie associative / Animations / Evènements / Fêtes et cérémonies	Gwenaëlle BOUFFARD
	Delphine ISIDORE
	Lara LANGLOIS
	Sophie GODEFROY
	William LEFEBVRE

Le Maire est le Président de droit de chacune des commissions. Lors de la première séance, le vice-président sera élu et les modalités de fonctionnement seront définies.

Pour : 15 / Contre : 0 / Abstention : 0

Monsieur le Maire informe qu'un compte-rendu sera transmis au Conseil Municipal à chaque commission réunie.

Les dates de réunions de commissions ne sont pas encore définies à ce jour.

Questions diverses

Monsieur Patrice LEROUX demande que toutes photos prises lors des conseils municipaux doivent avoir l'accord de publication de chacun des protagonistes.

Monsieur Patrice LEROUX ET Madame Delphine ISIDORE informe que les compétences de l'ancien conseil municipal ont été remises en doute sur les réseaux sociaux par l'opposition. Madame Émilie RENAULT indique qu'il s'agit d'une mauvaise interprétation de leur part.

Monsieur le Maire informe que l'inauguration du Groupe Scolaire d'Incarville aura lieu le vendredi 22 mai à 17h30.

Fin de séance à 19h50

Patrick MAUGARS

Le Maire

Christel LECLANCHER HAREL

Secrétaire de séance